

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 24 FEVRIER 2009

COMMUNE
DE FILLINGES

1°- Subvention au titre de la Dotation Globale d'Equipement

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance du dossier et entendu les explications du de Monsieur PELISSIER Philippe - premier adjoint et de Monsieur le Maire sur le sujet - considérant que la commune est éligible à la Dotation Globale d'Equipement pour l'année 2009 - considérant le projet d'aménagement de la route du Môle à Arpigny, qui comprend la réalisation de trottoirs, l'amélioration de l'accessibilité des commerces et de l'arrêt de bus - approuve le projet tel que présenté, ainsi que son financement qui se monte aux chiffres suivants :

* coût global hors taxes du projet :	515 571 € 00
* subvention Dotation Globale d'Equipement :	100 000 € 00
* subvention amendes de police :	6 694 € 68
* subvention Conseil Général :	80 000 € 00
* fonds propres :	328 876 € 32

- sollicite l'octroi d'une subvention au titre de la Dotation Globale d'Equipement - prend note que le projet définitif sera à nouveau soumis au conseil municipal, après la réunion publique de présentation aux riverains et aux habitants - donne tous pouvoirs à Monsieur Le Maire pour régler ce dossier et le charge de toutes les formalités nécessaires.

2°- Approbation des procès-verbaux du Conseil Municipal

Le Conseil Municipal adopte - à l'unanimité - par 19 voix - le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal - en date du 20 novembre 2008.

3°- Dossiers d'urbanisme

Le Conseil Municipal prend connaissance des demandes d'urbanisme délivrées par Monsieur Le Maire depuis le dernier Conseil Municipal en date du 27 janvier dernier, à savoir :

- 5 certificats d'urbanisme
- 1 déclaration préalable
- 1 autorisation de travaux
- 1 permis de construire modificatif
- 1 permis de construire pour l'aménagement du local commercial en restaurant d'entreprise, boulangerie et son laboratoire de fabrication - ZAE de Findrol
- 1 permis de construire pour des modifications de façades et aménagements de combles - route de Malan
- 1 permis de construire pour une extension de maison en abri à camping-car - Vie de la Moye

Monsieur le Maire précise que le détail est consultable sur les panneaux d'affichage et dans le registre de permis de construire.

Monsieur le Maire indique que les panneaux d'affichage sont désormais à l'extérieur, ce qui permet de les consulter en dehors des heures d'ouverture de la mairie.



COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 24 FEVRIER 2009

COMMUNE
DE FILLINGES

4° - Compte-rendu de Monsieur le Maire concernant Les décisions prises par lui, en tant qu'autorité délégataire en application des articles L 2122-22 et L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales

Le Conseil Municipal prend note :

- de la signature d'un marché de maîtrise d'œuvre passé selon la procédure adaptée pour la restructuration de l'ancienne école de Mijouët avec l'Atelier d'Architectes Pierre BAJULAZ - Ecole de Mijouët - 74250 FILLINGES - pour un taux de 9 % HT du montant HT des travaux ;
- de la signature d'un contrat pour le contrôle technique de la restructuration de l'ancienne école de Mijouët - avec le BUREAU ALPES CONTROLES - 3, impasse des Prairies - PAE Les Glaisins - 74940 ANNECY LE VIEUX - pour les missions « L + LE + SEI » d'un montant forfaitaire hors taxes de 2 500 € 00 ;
- de la décision - en accord avec les services de la trésorerie - d'annuler les échéances de loyer d'un montant de 862 € dû en partie par Monsieur DESCOMBES Cédric, à qui il avait été accordé un logement d'urgence pour deux mois, qui était dans la difficulté, qui est parti avant la fin du premier mois et qui est insolvable et la confirme.

5°- Cessions de terrains

Acquisition parcelle F 1318

Monsieur le Maire indique qu'il revient sur la proposition de Madame NAVILLE Marie-Louise de vendre à la commune sa parcelle F 1318 de 3 511 m² sise au lieu-dit « Les Crêts ». Il précise que la décision est à prendre ce soir puisque les membres du conseil municipal ont disposé d'un mois de réflexion.

Il présente au conseil municipal une vue d'une partie du Chef-lieu et de la Plaine et des chemins communaux concernés et il rappelle que lors du dernier conseil municipal, il a été question d'acquérir cette parcelle pour permettre un bouclage de deux chemins.

Monsieur le Maire indique que suite à une vérification par le géomètre, le bassin d'effondrement pour lequel différentes questions étaient apparues ne se situe pas au niveau de cette parcelle.

Monsieur DUNAND Philippe - conseiller municipal - précise qu'il n'y a aucun souci jusqu'à la parcelle.

Monsieur le Maire rappelle que l'idée n'est pas de créer une route ou une autoroute mais de proposer aux habitants de la Plaine d'avoir une possibilité de rejoindre le Chef-Lieu à travers la campagne, avec une opportunité éventuelle et exceptionnelle pour les véhicules.

C'est plus pour établir un itinéraire alternatif à travers champs et permettre à deux chemins de ne pas disparaître.

Monsieur MASCARELLO Denis - conseiller municipal - dit qu'effectivement par abandon certains chemins disparaissent.



COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 24 FEVRIER 2009

COMMUNE
DE FILLINGES

Monsieur le Maire rappelle que ce projet est conforme aux propositions faites aux citoyens, c'est un mode de déplacement alternatif à la voiture, les enfants pourront rentrer chez eux par des chemins agricoles.

Monsieur le Maire dit que le terrain vendu est à un prix indiscutablement élevé pour du terrain agricole. Il indique que ce terrain est éligible à un projet régional et que la subvention est de l'ordre de 40 % du prix d'achat.

Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil Municipal de s'exprimer sur ce sujet.

Il précise qu'il ne s'agit pas de modifier le terrain mais de créer un chemin et que la plus grosse partie du terrain restera agricole.

Il convient de ne pas créer un appel à la hausse pour le terrain agricole.

Monsieur CHENEVAL Bernard - conseiller municipal - demande le nombre de m² ?

Monsieur le Maire parle de 500 m² pour le chemin.

Monsieur WEBER Olivier - conseiller municipal - demande le coût total de l'acquisition.

Monsieur le Maire parle d'environ 57 000 € ramené à 34 000 € 00 après la subvention.

Monsieur WEBER Olivier - conseiller municipal - trouve que c'est cher.

Monsieur CHENEVAL Paul - maire adjoint - dit que l'on a pris des engagements pendant la campagne et que cette action permettra de les tenir.

Monsieur PRADEL Alain - conseiller municipal - dit que c'est le prix des terrains achetés pour le projet de l'hôpital, que c'est le prix du marché.

Monsieur le Maire dit que le prix est de 15 € pour la zone industrielle de Nangy et de 11 € 00 pour l'hôpital et que la parcelle située à côté s'est vendue à ce prix là.

Monsieur CHENEVAL Bernard - conseiller municipal - demande si les terrains voisins sont communaux.

Monsieur RICHARD Philippe - conseiller municipal - dit que cela permet d'aller de la Plaine à la Sapinière en ¼ heure par un cheminement sécurisé.

Monsieur DUNAND Philippe - conseiller municipal - demande si le propriétaire voisin est intéressé pour avoir juste 5 m.

Monsieur le Maire dit que la propriétaire est venue le voir et qu'il ne connaît pas les autres démarches.

Il convient de définir si c'est une bonne ou une mauvaise politique et il rappelle que l'actuel projet du chef-lieu est imaginable parce qu'avant les personnes en place avaient déjà fait des acquisitions.

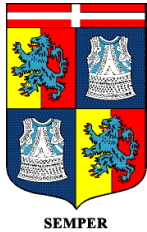
Le cher d'aujourd'hui est-il le cher de demain ?

Monsieur le Maire dit qu'en ce qui le concerne, il est pour mais c'est un travail d'équipe et c'est tous ensemble que la responsabilité est prise, chacun doit prendre la décision.

Monsieur BEULAY Stéphane - conseiller municipal - demande le prix du chemin.

Monsieur PRADEL Alain - conseiller municipal - dit que c'est pas cher car il sera réalisé par les services techniques.

Monsieur le Maire dit que le tout venant est propriété communale. Le concassé des dernières démolitions est à moitié prix, donc tout le matériel et toutes les compétences sont en interne pour réaliser les travaux.



COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 24 FEVRIER 2009

COMMUNE
DE FILLINGES

Madame PETIT-PIERRE Sandra - conseillère municipale - dit que la route de la Plaine est dangereuse.

Monsieur le Maire dit que ce projet n'empêche pas de sécuriser la Plaine.

Monsieur PELISSIER Philippe - premier adjoint et Madame METAIS-GUYEN Solange - parlent pour les enfants qui se rendent à l'école et souligne l'intérêt du projet.

Monsieur PRADEL Alain - dit que maintenant que l'on sait que c'est jouable, vu le niveau de service que cela apportera, c'est un bon projet.

Monsieur BEULAY Stéphane - conseiller municipal - demande s'il est possible de baisser le prix.

Monsieur le Maire dit qu'il a essayé de discuter au mieux avec la propriétaire.

Monsieur BEULAY Stéphane - conseiller municipal - dit qu'il ne veut pas créer un précédent.

Monsieur PELISSIER Philippe - premier adjoint - parle d'une opportunité à saisir.

Monsieur CHENEVAL Paul - maire-adjoint - affirme que pour lui, il ne faut pas passer à coté.

Monsieur le Maire dit qu'il convient de passer au vote et précise qu'afin d'éviter de créer un précédent sur le prix du m² agricole, l'acquisition se fera sur la base d'une division de la parcelle en une partie destinée au chemin qui constituera l'essentiel du prix et une partie agricole dont la valeur sera le plus proche possible des valeurs agricoles habituelles.

Le Conseil Municipal - considérant que l'idée n'est pas de créer une route ou une autoroute mais de proposer aux habitants de la Plaine d'avoir une possibilité de rejoindre le Chef-Lieu à travers la campagne, avec une opportunité éventuelle et exceptionnelle pour les véhicules - considérant que c'est plus pour établir un itinéraire alternatif à travers champs et permettre à deux chemins de ne pas disparaître - donne son accord (sauf Monsieur WEBER Olivier - qui bien qu'il soit d'accord sur le projet - trouve le prix d'achat trop élevé - Monsieur DUNAND Philippe et Monsieur BEULAY Stéphane - qui s'abstiennent) pour acquérir de Madame NAVILLE Marie-Louise - domiciliée à 74380 NANGY - sa parcelle F 1318 de 3 511 m² - au prix de 57 931 € 50 - prix qui se décompose comme suit : 2 150 m² à 3 € 00 pour la partie du terrain qui restera agricole, soit 6 450 € 00 et les 1 361 m² nécessaires à la création du chemin, pour soit 51 481 € 50 - charge Monsieur le Maire de toutes les formalités nécessaires pour demander une subvention régionale du CDRA (Contrat de Développement de la Région Rhône Alpes) de 40 % du prix d'achat, soit 23 172 € 60 - dit que le document d'arpentage correspondant sera établi par le Cabinet Arpent'Alp - Denis BORREL - Ingénieur Géomètre Expert - à 74250 VIUZ-EN-SALLAZ - dit que cet acte d'acquisition sera passé en la forme administrative et que la rédaction sera confiée à la SARL « SAFACT » - domiciliée à 74230 LES VILLARDS SUR THONES - dit que les frais seront à la charge de la commune - rappelle que Monsieur PELISSIER Philippe - premier adjoint - a été désigné pour représenter la Commune dans ces actes en la forme administrative - donne pouvoir à Monsieur le Maire pour procéder aux démarches et formalités nécessaires aux fins de régulariser ce dossier.



COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 24 FEVRIER 2009

COMMUNE
DE FILLINGES

6°- Indemnité pour le gardiennage de l'église comm unale

Le Conseil Municipal - à l'unanimité - par 19 voix - décide d'allouer à Monsieur le Curé l'indemnité de gardiennage de l'église, au taux maximum, appliqué en Haute-Savoie, soit 734 € 80 - sept cent trente quatre euros et quatre vingt centimes (correspondant au 4 820 F 00 de 2000), sans l'augmenter pour l'année 2009 - dit que cette indemnité sera versée au compte de Monsieur le Curé de FILLINGES - charge Monsieur le Maire des différentes formalités nécessaires.

7°- Régime indemnitaire

Le Conseil Municipal complète le régime indemnitaire instauré sur la commune, en décidant d'instituer - à compter de ce jour :

- * l'Indemnité Spécifique de Service - au profit du cadre d'emploi des Contrôleurs de Travaux - au taux maximum ;
 - * la Prime de Service et de Rendement - au profit du cadre d'emploi des Contrôleurs de Travaux, au taux maximum ;
- et charge Monsieur le Maire de ce dossier et des formalités nécessaires.

8°- Indemnités d'astreinte

Le Conseil Municipal - à l'unanimité - par 19 voix - sous réserve de l'avis favorable du Comité Technique Paritaire - approuve les situations et modalités d'organisation des astreintes et charge Monsieur le Maire de toutes les formalités nécessaires.

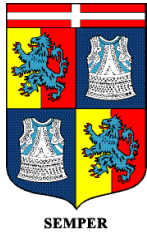
9°- Convention sur RD 120 - Aménagement d'un plateau ralentisseur

Le Conseil Municipal - à l'unanimité - par 19 voix - vu la lettre du Conseil Général - en date du 22 janvier 2009 - concernant l'aménagement d'un plateau ralentisseur sur la route départementale N° 120 - vu le projet de convention d'entretien élaboré par le Conseil Général - autorise Monsieur le Maire à signer la convention d'entretien concernant l'aménagement d'un plateau ralentisseur sur la route départementale N°120 avec le Département de la Haute-Savoie - charge Monsieur le Maire des formalités nécessaires et du suivi de ce dossier.

10° - Informations sur les avancements des travaux des commissions municipales

- Commission Municipale Vie Sociale

Madame FOLLEA Dominique - maire-adjoint - parle du cahier des charges pour la crèche - de la pétition de l'école maternelle pour avoir la visite médicale pour les



COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 24 FEVRIER 2009

COMMUNE
DE FILLINGES

enfants des classes de petite et moyenne section et de la demande de soutien de la pétition en cours de la part des parents d'élèves.

Elle indique que le problème est lié au manque de médecin.

Monsieur RICHARD Philippe - conseiller municipal - dit que le problème ne se pose pas qu'à Fillinges.

Suite à un débat concernant cette question, Monsieur le Maire demande si le conseil municipal appuie cette démarche et il précise que la commune n'envoie pas la pétition mais une lettre au Conseil Général pour indiquer qu'elle comprend et soutient cette requête.

Le Conseil Municipal - à l'unanimité - par 19 voix - soutient cette démarche et charge Monsieur le Maire du suivi de ce dossier.

Madame FOLLEA Dominique - maire-adjoint - parle également du cahier des charges de la cantine.

- Commission Municipale Voirie - Réseaux

Monsieur PELISSIER Philippe - maire-adjoint - dit que les travaux d'assainissement de la Ferme Saillet sont en cours de finition, que l'entreprise qui les exécute poursuivra par les travaux de Bonnaz en eau potable et qu'à la fin de tous les travaux, il sera effectué la réfection de la route.

L'entreprise poursuivra par les travaux de la Mouille et Juffly.

Pour Couvette, les travaux doivent encore durer au moins deux mois.

Monsieur PELISSIER Philippe - maire-adjoint - fait remarquer que l'hiver est rigoureux et il parle de la détérioration des routes. Il précise que cela nécessitera de gros travaux de réfection.

Monsieur le Maire parle d'un problème important. Le réseau routier est conséquent et il a besoin d'être entretenu. Il se fait un peu du « rapiécage par tronçons » mais il indique qu'il est prévu de faire un travail de repérage plus long par degré de dégradations et d'établir un programme sur la durée du mandat pour refaire chaque année une partie de voirie en réparation plus complète.

Monsieur FOREL Sébastien - conseiller municipal - parle de la barrière du Pont-Bosson.

Monsieur PELISSIER Philippe - maire-adjoint - dit qu'il n'est pas possible de ne changer que la barrière. Il a demandé un devis de maçonnerie mais les travaux prévus obligeront à barrer le Pont. Il indique que ce dossier avance, que les travaux seront programmés dans la bonne saison mais que sa commission réfléchit à un aménagement plus complet du secteur.

Monsieur PELISSIER Philippe - maire-adjoint - parle également du réseau électrique et d'une étude en cours pour les secteurs du Pont-Jacob et du chemin des Clos avec le Syndicat d'Electricité, des Energies et d'Equipement de la Haute-Savoie.



COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 24 FEVRIER 2009

COMMUNE
DE FILLINGES

- Commission Municipale Développement Durable

Madame MARQUET Marion - maire-adjoint - dit qu'une étude et une réflexion sont engagées sur la collecte des ordures ménagères.

- Commission Municipale des Bâtiments

Monsieur CHENEVAL Paul - maire-adjoint - parle des deux projets en cours à savoir l'ancienne école de Mijouët et le local technique du Chef-Lieu.
Il évoque également des travaux à la cure.

- Commission Municipale Vie Locale

Madame GUIARD Jacqueline - maire-adjoint - indique que l'association « comité des fêtes » est en cours de création.

11°- Questions diverses

Erreur matérielle

Monsieur le Maire fait part d'une erreur matérielle dans la transmission de deux délibérations en sous-préfecture en ce sens que lors de leur transmission elles comportaient le numéro de l'ordre du jour à la place de celui du registre des délibérations.

Il s'agit des délibérations N° 31 - Commission Comm unale des Impôts Directs envoyée par erreur avec le numéro 11 et N°32 - Répartition du produit des amendes de police envoyée par erreur avec le numéro 12.

Affiché le 18 mai 2009 selon les dispositions de l'article L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Maire,
Bruno FOREL.